Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1458

Artikel: Oui à l'Europe : l'autogoal des sceptiques
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'autogoal des sceptiques

Sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, les tergiversations n'ont que trop duré. L'initiative, présentée au peuple le 4 mars, permet de faire avancer le dossier.

Un sondage d'opinion favorable ne signifie pas sans autre un succès lors de la votation populaire, même lorsque les deux événements sont proches dans le temps. Il n'en reste pas moins que l'initiative «Oui à l'Europe» a fait une entrée fracassante dans la campagne. Sa cote de popularité actuelle dépasse les espoirs les plus fous de ses auteurs. A ces derniers et à tous les partisans convaincus de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de soigner cet avantage d'ici le 4 mars prochain.

Le débat parlementaire a révélé que nombre de députés, sous couvert de prudence et de respect de la volonté populaire – «le peuple n'est pas prêt», «d'abord expérimenter les accords bilatéraux» – ne veulent rien entendre d'une adhésion. Au point qu'une majorité du Conseil des Etats a même refusé de soutenir l'objectif stratégique du Conseil fédéral. Dans ces conditions, il est bon que s'ouvre un débat et que citoyennes et citoyens puissent donner leur avis. Certes l'initiative ne nous invite pas formellement à nous déterminer sur l'adhésion. Elle ne demande que l'ouverture rapide de négociations; la détermination viendra plus tard, au vu des résultats obtenus. Dans un premier temps, *DP* a jugé avec quelque scepticisme cette manière d'interférer dans la sphère de compétence du Conseil fédéral. Mais aujourd'hui le temps n'est plus au formalisme et c'est bien sur la volonté d'adhérer que nous nous prononcerons. Car sur ce dossier européen, les tergiversations n'ont que trop duré. Aux professions de foi déclamées en congrès par les radicaux et les démocrates-chrétiens ont succédé les dérobades. Il est toujours trop tôt pour faire le premier pas et la demande d'adhésion déposée voilà bientôt dix ans en devient ridicule. Comme apparaît insupportable l'argument récurrent, servi encore récemment par Franz Steinegger, le président des radicaux suisses, selon lequel il ne faut à aucun prix réveiller le dragon Blocher.

Contrer le terrorisme du silence

La formation de l'opinion ne se nourrit pas de silences prudents, de l'attente interminable du moment favorable et de circonspection qui sert de cache-sexe au refus. Elle ne peut se faire que par le débat et les instruments de démocratie directe offrent précisément cette occasion de débat.

Mieux, ils l'imposent. L'initiative «Oui à l'Europe» a le mérite de contrer enfin ce terrorisme du silence qualifié qui table sur l'évolution «naturelle» des esprits. En démocratie, c'est la délibération qui permet de surmonter les préjugés et de se faire un jugement. La meilleure manière de créer le mouvement, c'est encore de marcher. *jd*

ADHÉSION À L'ONU

Deiss a perdu son bâton de pélerin

La majorité du peuple suffit-elle pour adhérer à l'ONU, ou faut-il également réunir une majorité des cantons? La question n'est pas sans importance, car l'expérience montre que les petits cantons sont plus défavorables à l'ouverture. Pour ce type de votation, en effet, on estime qu'à moins de 57% de voix en faveur du oui, il est illusoire d'espérer obtenir la majorité des cantons.

Juridiquement, l'article 141 de la Constitution précise qu'une majorité simple suffit. La procédure normale consiste à faire adopter par les Chambres un arrêté fédéral, que l'on soumettrait vraisemblablement au référendum obligatoire à majorité simple.

Or le Conseil fédéral vient de décider d'apporter son soutien formel à l'initiative populaire fédérale pour l'adhésion à l'ONU. Il propose aux Chambres de recommander le oui. Le hic, c'est qu'en choisissant la voie de l'initiative populaire plutôt que la procédure ordinaire par arrêté fédéral, le Conseil fédéral rend nécessaire l'obtention de la double majorité. Cela va encourager les adversaires à mener une campagne concentrée dans les douze plus petits cantons, afin d'obtenir une minorité de blocage. Pareille entreprise n'étant pas d'emblée vouée à l'échec, on n'ose imaginer les conséquences d'un refus de l'adhésion à l'ONU sur l'image de la Suisse dans le monde. Joseph Deiss semble tendre les verges pour se faire battre.

Torpiller l'adhésion?

Le Conseil fédéral aurait assurément obtenu le retrait de l'initiative en échange d'un arrêté fédéral sur l'adhésion à l'ONU. Son choix est donc absolument incompréhensible sur le plan stratégique. Aurait-il voulu torpiller l'adhésion à l'ONU qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

On notera au passage que le Conseil fédéral se contredit totalement sur le plan de la doctrine: n'a-il pas préconisé le rejet de l'initiative «Oui à l'Europe» en affirmant qu'elle empiétait sur sa compétence soi-disant exclusive en matière de politique étrangère? Le même argument aurait dû le pousser à choisir la voie de l'arrêté fédéral simple.

Il reste à espérer que le Parlement corrigera le tir en proposant un arrêté fédéral, permettant ainsi aux initiants de retirer leur texte. En effet, rien n'impose le masochisme en politique; jusqu'à preuve du contraire, le remplacement de l'initiative populaire par un arrêté fédéral n'est absolument pas antidémocratique. *rn*

Lire également sur ce sujet, *DP* 1360 du 8 octobre 1998.